



CHARTRE DES CHERCHEURS/CHERCHEUSES INVITE(E)S

A/ Définition

Un(e) chercheur/chercheuse invité(e) est un enseignant-chercheur ou un(e) chercheur/chercheuse (confirmé(e) ou post-doctorant(e)) qui est accueilli pour une durée déterminée au sein de l'UMR 8150. Les collègues souhaitant être accueillis comme chercheuses/chercheurs invité(e)s peuvent candidater au titre de l'histoire et théorie des arts, ainsi que des branches disciplinaires représentées dans le Centre André Chastel. Un(e) chercheur/chercheuse doit avoir des interactions fortes avec des membres de l'unité et ses travaux de recherche doivent s'inscrire au sein des thèmes du Centre.

B/ Durée

La durée de l'invitation est définie d'un commun accord entre la direction et le chercheur /chercheuse (entre 4 et 6 semaines).

C/ Implications

Les chercheurs/chercheuses s'engagent à participer à la vie du laboratoire en contribuant aux activités scientifiques (colloques, journées d'études, séminaires...), en accord avec le(s) membre(s) invitant du Centre André Chastel.

Le Centre André Chastel ne pourra pas prendre en charge le suivi administratif des programmes de recherche dont les chercheurs invités pourraient être porteurs.

Lors de leur séjour au Centre André Chastel, les chercheurs/chercheuses invités mentionneront leur rattachement au Centre André Chastel à l'occasion de la participation à des colloques, séminaires ou dans leurs publications.

A l'issue de leur séjour, les chercheurs/chercheuses invité(e)s remettront à la direction du Centre un rapport faisant état de leurs activités et des résultats de leurs recherches pendant la période d'accueil dans le laboratoire.

D/ Engagement du Centre André Chastel

Pendant la durée du séjour, les chercheurs/chercheuses invité(e)s bénéficient d'un bureau équipé dans les locaux du Centre, et, si le séjour n'est pas financé par l'institution d'appartenance, d'une aide d'un montant maximum de 1000 € (pour l'hébergement et/ou les frais de voyage).



E/ Procédure

Les candidats seront parrainés par un membre titulaire du Centre André Chastel. Leur dossier sera transmis à la direction. Ce dossier sera composé du CV du candidat et d'un projet de recherche (en anglais ou en français, 1000 mots maximum). Les candidatures seront ensuite présentées au Conseil d'Unité.